



Mairie de Charmont-en-Beauce

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DE LA COMMUNE DE CHARMONT EN BEAUCE

Cadre général

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est joint au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours d l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable Public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la commune de Charmont en Beauce qui a été présentée au Conseil Municipal au cours de la séance du 16 avril 2026.

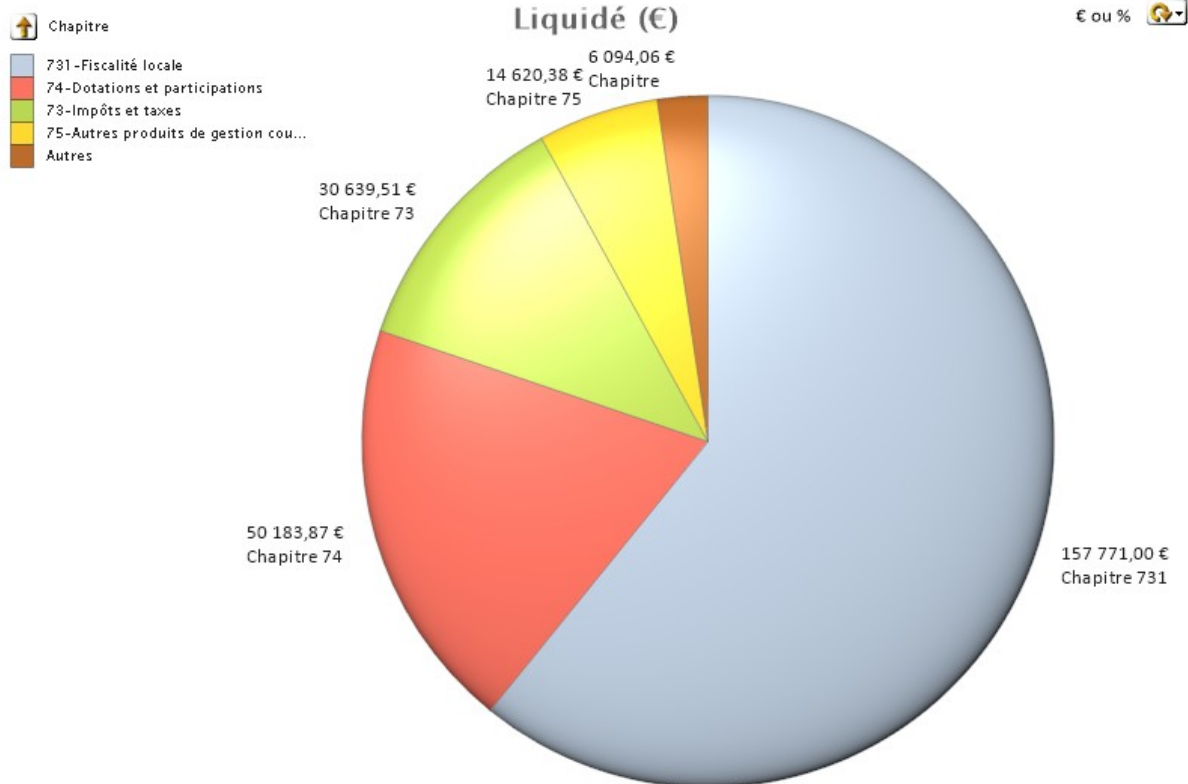


Mairie de Charmont-en-Beauce

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Location salle polyvalente, Location des immeubles, remboursement charges locatives, fermage...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ont représenté 259 308.82 €





Mairie de Charmont-en-Beauce

La fiscalité

La fiscalité directe locale a généré **151 554.00 €**

Taxes	Montant
Foncier bâti	137 028 €
Foncier non bâti	48 086 €
Taxe d'habitation	2 676 €
Coefficient correcteur	-36 236 €
Total	151 554.00 €

En 2024 la fiscalité locale avait généré 151942.00 €, il est à noter que malgré une légère augmentation des taux votés en 2025 le montant reçu est moindre que l'année précédente. Cela s'explique par le fait que le non-bâti a bénéficié en 2025 d'une exonération de 30% contre 20% les années précédentes sans compensation pour les collectivités.

Les concours de l'état

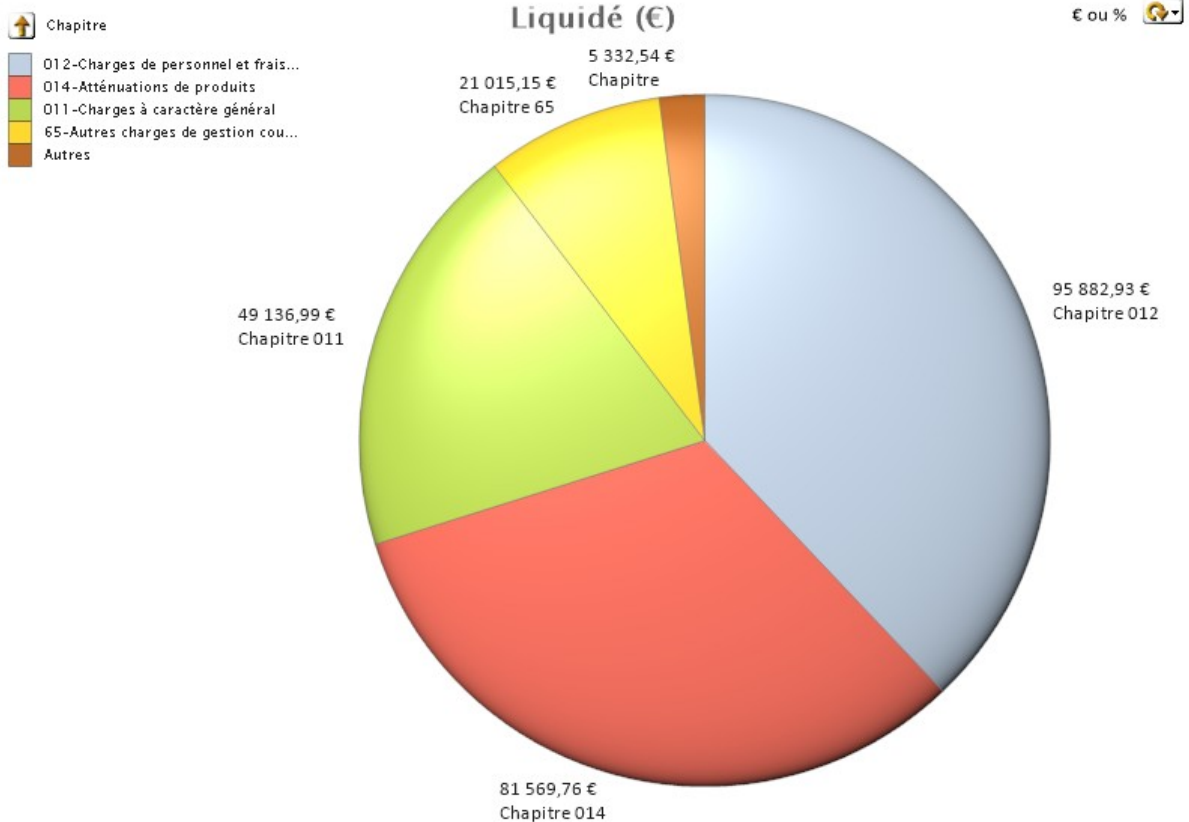
Les concours de l'état ont généré **50 183.87 €**



Mairie de Charmont-en-Beauce

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures diverses, les charges du personnel, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts.

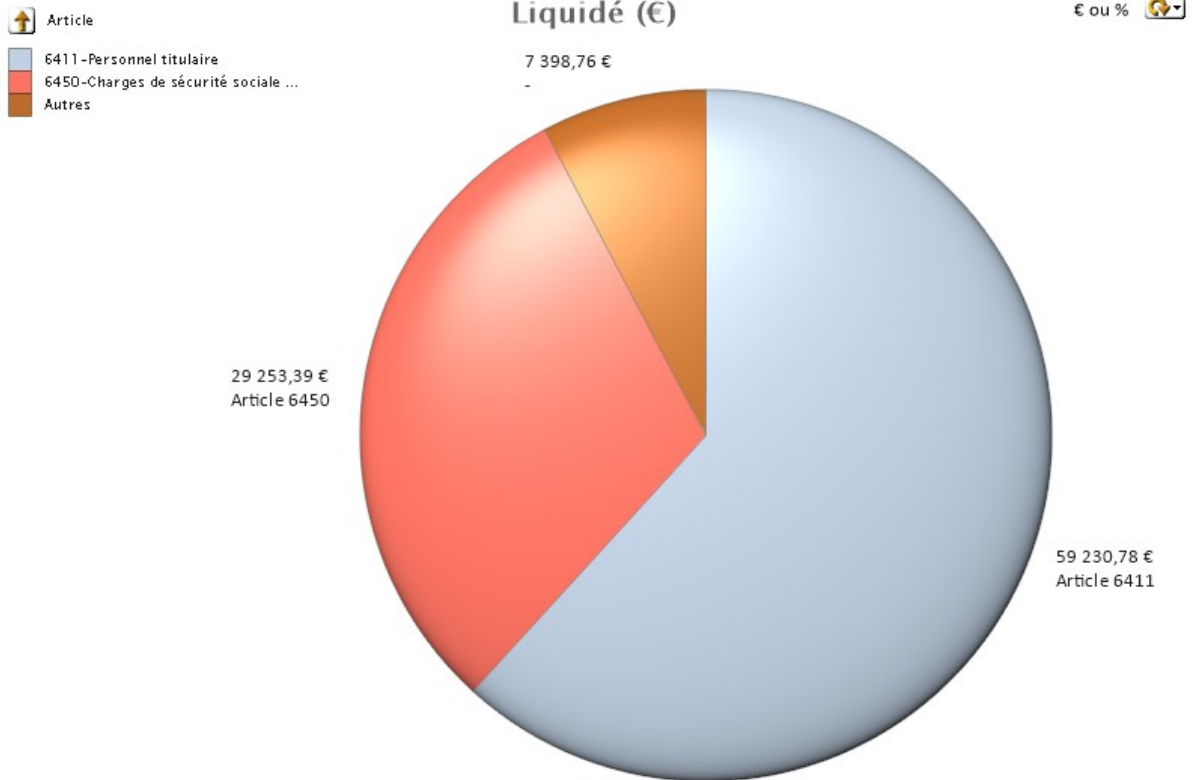
Les dépenses de fonctionnement ont représenté **252 937.37 €**





Mairie de Charmont-en-Beauce

Le chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés se décompose comme suit :



L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement de 6 371.46 €



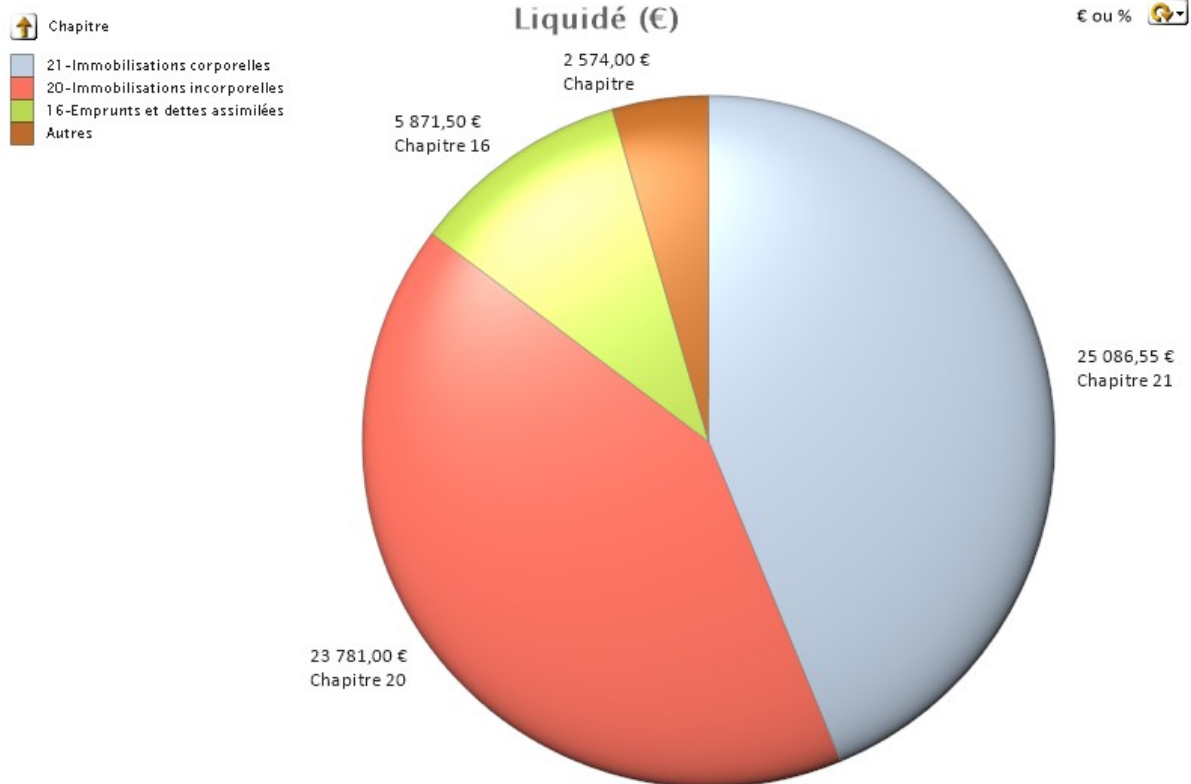
Mairie de Charmont-en-Beauce

La section d'investissement

L'investissement regroupe :

- En dépense, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériel, études et travaux, remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement ont représenté 57313.05 €

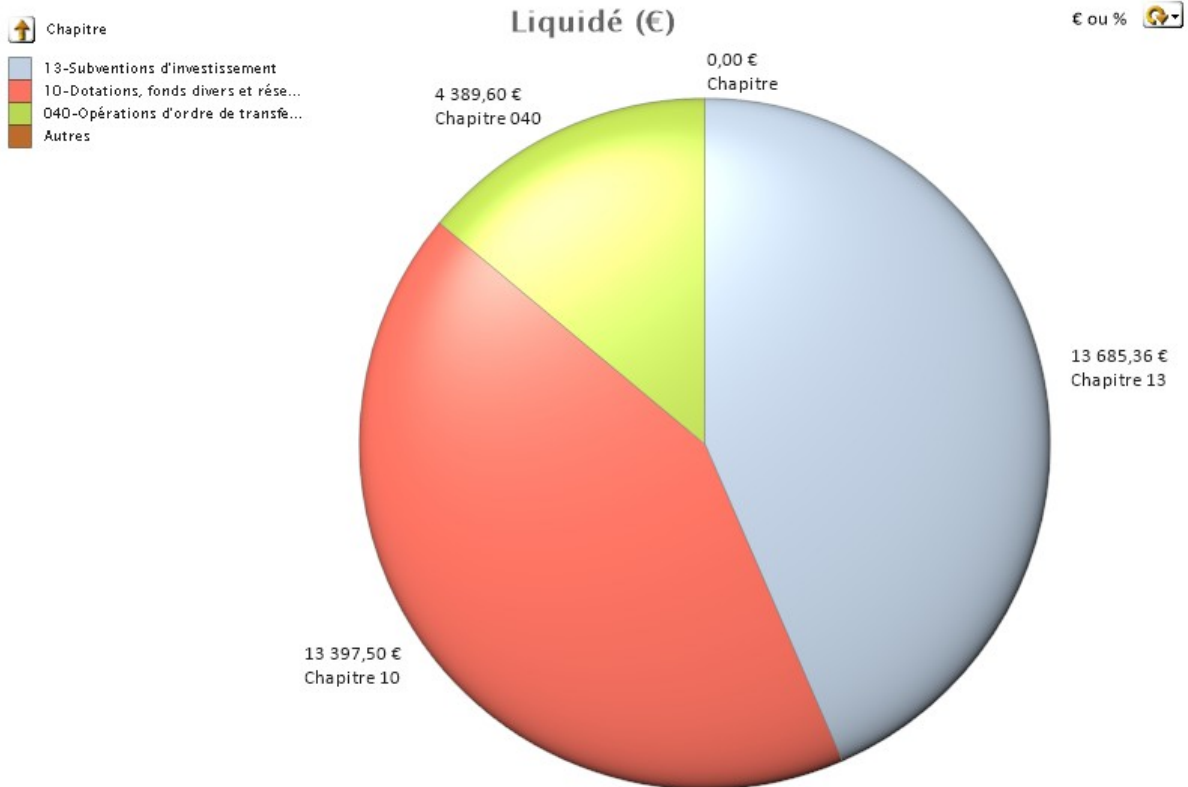


- En recette, les recettes d'équipement (subventions d'investissement, taxe d'aménagement, emprunt...) et les recettes financières (fond de compensation de la TVA...)



Mairie de Charmont-en-Beauce

Les recettes d'investissement ont représenté 31 472.46 €



L'année 2025 a généré un déficit d'investissement de - 25 840.59 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 sont les suivantes :

Libellé	Montant
Centre technique	19 830.08 €
Logement communal	4 927.67 €
Etude de l'église	23 781.00 €
Acquisition matériel	328.80 €

Les subventions perçues ou à venir sur ses opérations sont de 12 711.36 €

La dette

L'encours de dette est de 70784.00 € en capital restant dû au 31/12/2025